



## Commission Statut de l'Éducateur

### PROCES-VERBAL

Réunion du 28/05/2024

**Présents** : M.Serge BERGIER, Amine BENTAIEB, Gabriel LILAS

**Excusés** : Jean BLEHOUIIN, Charles DELAUNEY

#### Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux RSG du District 75.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 75. Pour toute situation non conforme aux RSG, la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matchs, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

*Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant le Comité d'Appel de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain des notifications dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.*

Pris connaissance des différents courriers de la LPIFF (statut de l'éducateur).

#### **Réunion de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur du 11/06/2024**

Monsieur Serge BERGIER représentera la Commission Départementale du Statut de l'Éducateur.

Contrôle des clubs division D1 District des catégories : Séniors, U18, U16 et U14 concernant la période du Lundi 25 Mars 2024 au Lundi 20 Mai 2024.

Tous les clubs sont en conformité avec le statut de l'éducateur.

Dossier n°140 de la commission statuts & règlements concernant la rencontre AS PARIS / ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR D1 Seniors du 6 Avril 2024.

Après avoir pris connaissance du dossier, la commission informe le club ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR que le club de l'AS PARIS est en conformité avec le statut de l'éducateur.

La commission vous souhaite de bonnes vacances.

Le Président Serge BERGIER